



Métropole de Lyon : le tiers des salaires sont versés à des actifs qui n'y résident pas

Les établissements de l'aire urbaine de Lyon génèrent 53 milliards d'euros de richesse dégagée, majoritairement dans la sphère productive. C'est la deuxième aire urbaine derrière celle de Paris. La Métropole de Lyon concentre les trois quarts de cette richesse. En 2012, 16 milliards d'euros ont été versés par les établissements de la Métropole sous forme de salaires. Le tiers était versé à des actifs résidant à l'extérieur du Grand Lyon. Ouest et Monts du Lyonnais est la zone périphérique la plus dépendante du Grand Lyon. Plus de la moitié des salaires de ses résidents en proviennent. La Conférence Territoriale des Maires (CTM) Lyon-Centre, composée de Lyon et Villeurbanne, est le moteur économique de l'aire urbaine (37 % de la richesse dégagée). La partie Est de la Métropole (CTM Porte des Alpes, Portes du Sud et Rhône-Amont) produit beaucoup de richesse alors que sa population a un niveau de vie peu élevé. La CTM Ouest et Nord cumule forte production de richesse et haut niveau de vie. Les autres CTM sont à vocation plus résidentielle ; leurs habitants bénéficient de revenus plutôt élevés.

Benjamin Beaumont, Philippe Bertrand, Insee

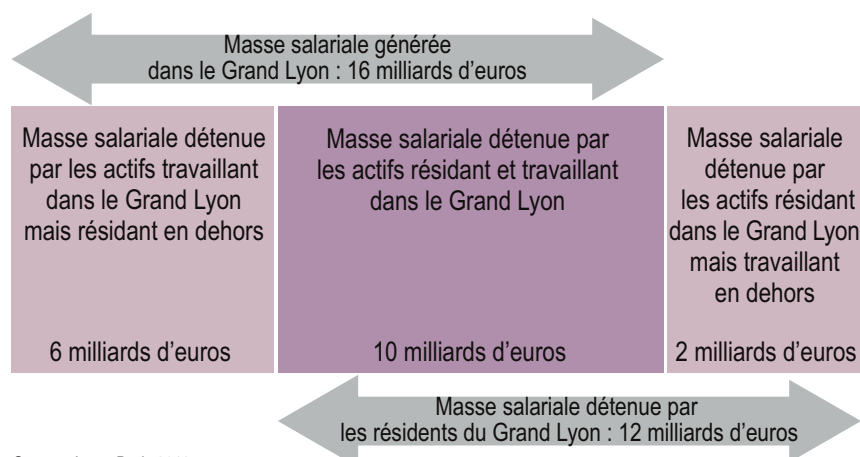
Les entreprises sont au cœur du processus de création des richesses des territoires. L'activité générée produit une valeur ajoutée agrégée sous forme de richesse dégagée, de 53 milliards d'euros dans l'aire urbaine de Lyon. Celle-ci se classe derrière celle de Paris, devant Aix-Marseille (36 milliards), Toulouse (29 milliards) et Lille (24 milliards). Cette richesse dégagée relève majoritairement de la sphère productive, qui regroupe d'une part la production de biens ayant vocation à être consommés hors de la zone, et d'autre part les activités de services tournées vers les entreprises qui produisent ces biens. L'industrie pharmaceutique et la chimie constituent les secteurs les plus spécifiques de cette sphère dans l'aire urbaine lyonnaise. Dans l'ensemble de l'aire urbaine, 58 % de la richesse dégagée par les établissements locaux relève de cette sphère. Cette proportion est plus élevée que dans les autres aires urbaines de plus de 500 000 habitants, à l'exception de Toulouse (spécialisée dans l'aéronautique).

Si la sphère productive génère de la richesse, l'économie qui répond aux besoins de la population présente, dite économie présentielle, est la principale pourvoyeuse d'emplois. Dans l'aire urbaine, six emplois sur dix sont présentiels. L'administration publique, la santé et l'éducation en sont les secteurs forts, totalisant un emploi sur cinq.

Le secteur de la santé est porté par la plus grande structure locale, les hospices civils de Lyon. Celui de l'éducation bénéficie du rayonnement international de nombreuses grandes écoles et universités. En stimulant les activités locales de biens et services, l'attrait touristique lyonnais joue le rôle de catalyseur de l'économie présentielle.

1 Trois fois plus de salaires perçus par des actifs travaillant dans le Grand Lyon et résidant en dehors que l'inverse

Les différents concepts de masses salariales : l'exemple sur la Métropole de Lyon



Source : Insee Dads 2012

Avec 39 milliards d'euros, la Métropole de Lyon produit les trois quarts de la richesse dégagée dans l'aire urbaine alors qu'elle n'abrite que 60 % de ses habitants. Son économie se caractérise par un poids important des activités métropolitaines, à forte valeur ajoutée, dont les prestations intellectuelles, le commerce interentreprises, la conception-recherche. Les cadres occupant ces fonctions métropolitaines représentent 16 % des actifs de la Métropole, soit six points de plus qu'au plan national.

La Métropole concentre la richesse dégagée mais ses habitants sont moins riches que dans les territoires périphériques composant le reste de l'aire urbaine, avec un revenu médian de 20 600 euros contre 21 500 euros. Les inégalités de revenus y sont aussi plus fortes. Dans le Grand Lyon, les personnes figurant parmi les 10 % les plus riches gagnent quatre fois plus que les 10 % les plus pauvres. Ce rapport n'est que de trois dans la périphérie. Enfin, le taux de pauvreté dans la Métropole est supérieur à celui de la périphérie : 15 % contre 9 %.

Le tiers des salaires versés dans le Grand Lyon revient à des actifs résidant à l'extérieur de la Métropole

Les salaires sont la principale source de revenu des ménages ; ils comptent en moyenne pour les deux tiers de celui-ci. Les retraites, les pensions, les revenus du patrimoine et les allocations contribuent également au niveau de vie des habitants. La part de chacune des

composantes du revenu varie fortement selon les territoires, en lien avec les caractéristiques sociodémographiques des habitants.

Au sein de l'aire urbaine de Lyon, les salaires sont la cause principale de l'asymétrie entre la géographie de la richesse produite et celle du revenu des ménages. En effet, ils sont versés à des personnes qui souvent ne résident pas sur le territoire où elles travaillent.

En 2012, 16 milliards d'euros ont été versés par les établissements de la Métropole de Lyon sous forme de salaires. La richesse dégagée dans le Grand Lyon alimente d'autres territoires par le jeu des salaires versés aux actifs résidant en dehors de la Métropole. Ainsi, six milliards d'euros sont versés aux 180 000 personnes qui travaillent dans la Métropole sans y résider. Les lieux de consommation de ces salaires ne sont pas connus : une partie d'entre eux sont amenés à être consommés sur le lieu de travail ou de vacances par exemple, et une autre partie sur le lieu de résidence, alimentant ainsi l'économie présente. Seuls deux milliards d'euros reviennent aux 64 000 habitants de la Métropole travaillant hors du Grand Lyon, c'est-à-dire un montant inférieur de quatre milliards d'euros à celui des navetteurs effectuant le chemin inverse (*figure 1*).

Le salaire moyen des navetteurs travaillant dans la Métropole est nettement supérieur à celui des actifs travaillant localement

Parmi les six milliards d'euros qui sortent de la Métropole sous forme de salaires détenus par

Présentation du territoire

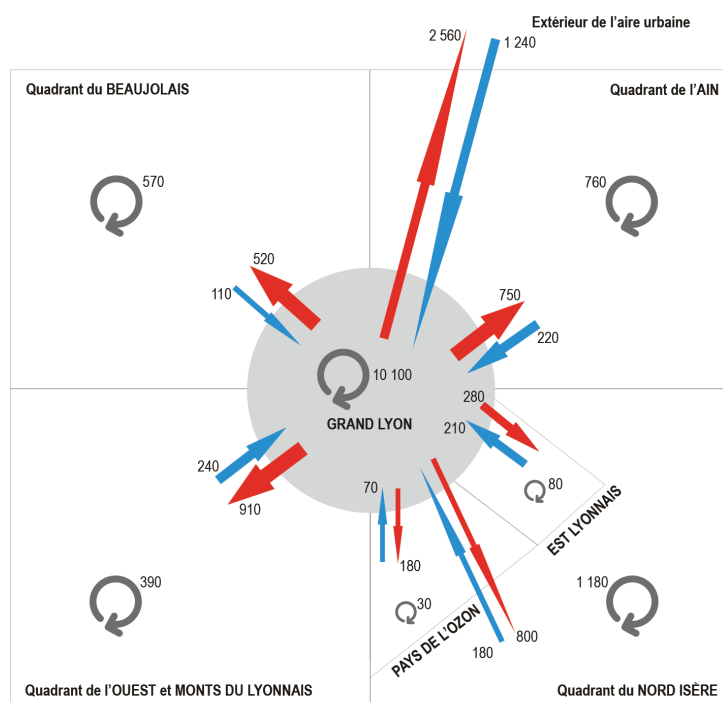
La Métropole de Lyon est composée de 9 Conférences territoriales des maires. Il s'agit de regroupements de communes présentant des problématiques économiques et sociales en commun. La Métropole associée aux EPCI Pays de l'Ozon et Est Lyonnais forment le SCOT de l'agglomération lyonnaise, entouré de quatre quadrants (Beaujolais, Ain, Nord Isère, Ouest et Monts du Lyonnais) qui complètent l'aire urbaine.

les navetteurs, 3,4 restent dans l'aire urbaine. Les 2,6 milliards d'euros qui sortent de l'aire urbaine sont détenus en grande majorité par des actifs résidant dans la région. Saint-Étienne (300 millions), Vienne (300 millions) et Grenoble (150 millions) sont les trois aires urbaines qui bénéficient le plus de ces flux. Les flux salariaux quittant la région concernent principalement des navetteurs parisiens (250 millions).

Les 130 000 navetteurs de la périphérie vers la Métropole détiennent une masse salariale supérieure à celle des actifs qui restent travailler dans la périphérie (3,4 milliards d'euros contre 3 milliards). En moyenne, le salaire horaire des navetteurs est supérieur de 4 euros à celui des actifs stables, soit 38 % de plus. Cela s'explique en partie par leur niveau de qualification supérieur. La proportion de cadres est sensiblement plus élevée parmi les navetteurs, de l'ordre de dix points. De plus, les emplois qu'ils occupent dans la Métropole relèvent plus souvent de la sphère productive qui est, à qualification égale, plus rémunératrice.

2 Le poids du Grand Lyon dans la masse salariale des résidents de sa périphérie est variable

Circulation des salaires au sein de l'aire urbaine de Lyon (en millions d'euros)



Note de lecture : dans l'Ouest et Monts du Lyonnais, les actifs travaillant localement détiennent 390 millions d'euros. Les navetteurs travaillant dans le Grand Lyon détiennent 910 millions d'euros. Les résidents de la Métropole venant travailler dans l'Ouest et Monts du Lyonnais détiennent 240 millions d'euros.

Source : Insee Dads 2012

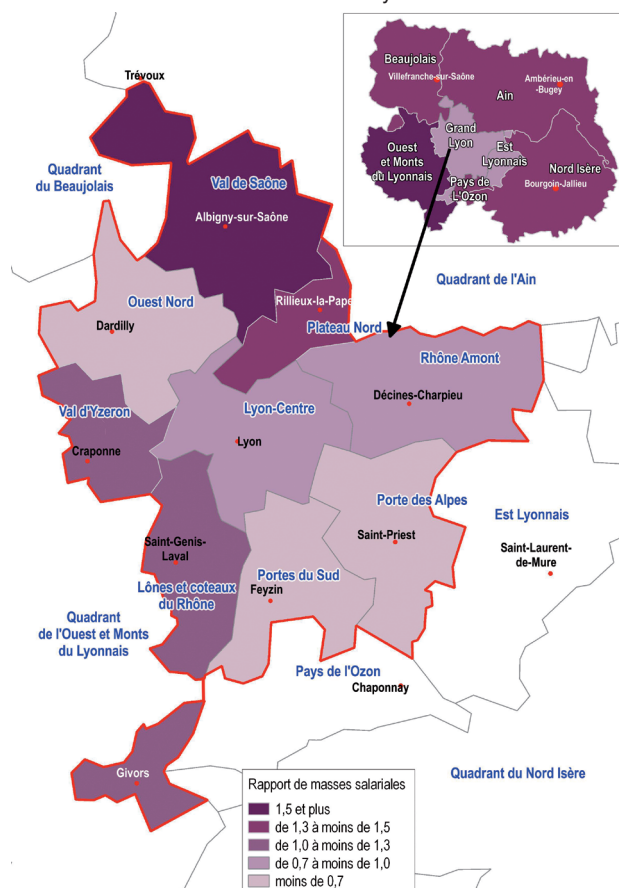
Ouest et Monts du Lyonnais est le plus dépendant à la Métropole

Sur les 3,4 milliards d'euros de salaires détenus par les navetteurs de la périphérie travaillant dans la Métropole, la plus grande part est détenue par ceux du quadrant Ouest et Monts du Lyonnais (910 millions), puis par ceux du Nord Isère (800), des quadrants de l'Ain (750) et du Beaujolais (520). Les navetteurs de Pays de l'Ozon et de l'Est lyonnais se répartissent les 460 millions restants.

Ouest et Monts du Lyonnais est le territoire périphérique le plus dépendant du Grand Lyon. Plus de la moitié des salaires perçus par les résidents sont détenus par des actifs travaillant dans le Grand Lyon (*figure 2*). Ce territoire très résidentiel produit seulement 4 % de la richesse dégagée dans l'aire urbaine, alors qu'il abrite 7 % de sa population. Les habitants bénéficient d'un niveau de vie médian parmi les plus élevés de l'aire urbaine (22 900 euros contre 21 000 euros dans l'ensemble de l'aire urbaine). Dans cette zone favorisée, où le système redistributif est naturellement en retrait, les revenus du patrimoine pèsent davantage qu'ailleurs dans le revenu (14 % contre 12 % en moyenne).

3 Lyon-Centre, les CTM de l'est du Grand Lyon et Ouest Nord produisent beaucoup de richesses alors que le reste de l'aire urbaine est à tendance résidentielle

Rapport entre les masses salariales détenues par les résidents et les masses salariales versées par les établissements locaux dans le Grand Lyon et l'aire urbaine



Note de lecture : les masses salariales détenues par les résidents d'Ouest et Monts du Lyonnais sont 1,8 fois supérieures aux masses salariales versées dans la zone, traduisant le caractère plutôt résidentiel de ce territoire.

Source : Insee, Dads 2012

Les quadrants Beaujolais et Ain sont chacun dépendants pour 38 % des salaires des navetteurs vers la Métropole. Ces deux zones diffèrent par leurs orientations économiques. Le Beaujolais est un territoire rural, soutenu par des activités plutôt dirigées vers les besoins de la population présente. Les revenus des habitants de cette zone sont davantage alimentés par les pensions et retraites et les redistributions. La partie Ain de l'aire urbaine bénéficie quant à elle d'emplois industriels locaux, comme dans le domaine du nucléaire et de la métallurgie. Le poids des salaires dans le revenu des résidents de la partie Ain est plus important que dans le Beaujolais en raison notamment d'un taux d'activité supérieur (76 % pour les 15-64 ans, deux points de plus que dans le Beaujolais). Le niveau de vie médian y est légèrement supérieur à celui du Beaujolais (21 700 euros, soit 1 000 euros de plus).

La partie Nord Isère de l'aire urbaine présente la plus forte autonomie par rapport à la Métropole. Seuls 30 % des salaires des résidents sont versés par des établissements du Grand Lyon. Cette zone, la plus peuplée du pourtour métropolitain, est également sous l'influence de Grenoble ainsi que de l'Est Lyonnais. Ses habitants affichent

un niveau de vie plus faible qu'ailleurs (20 500 euros). Corrélativement, le système redistributif pèse davantage. Les indemnités chômage ou d'autres allocations représentent 8 % de ce revenu (un point de plus que dans l'aire urbaine hors Métropole).

Enfin, la bordure au sud-est de la Métropole, composée de l'Est Lyonnais et du Pays de l'Ozon, se distingue par le niveau de vie particulièrement élevé de ses résidents (plus de 24 000 euros par an). Alors que le Pays de l'Ozon est à tendance résidentielle, l'Est Lyonnais, qui produit près de trois fois plus de richesses que son voisin, est porté par le commerce et le secteur des transports.

Lyon et Villeurbanne produisent plus du tiers des richesses de l'aire urbaine

À l'intérieur de la Métropole, les communes sont regroupées en Conférences territoriales des maires (CTM) au sein desquelles sont déclinées les politiques métropolitaines.

La conférence Lyon-Centre est le moteur économique de l'aire urbaine. Elle comprend les arrondissements de Lyon ainsi que Villeurbanne. Elle génère plus de richesse qu'elle n'abrite d'habitants au sein de l'aire urbaine (37 % de la richesse dégagée pour 29 % de la population). Selon un schéma propre

aux grandes agglomérations, la conférence Lyon-Centre concentre la production de richesses, mais également les populations en difficulté. Le taux de pauvreté (15 %) y est supérieur de trois points à celui de l'ensemble de l'aire urbaine, et les inégalités de revenus sont fortes.

Signe de l'attractivité de la zone, les salaires versés localement sont supérieurs d'un tiers aux salaires détenus par les résidents (figure 3). Le secteur public est particulièrement développé comparativement au reste de l'aire urbaine. La zone polarise les emplois de haut niveau. La moitié des emplois de cadres de fonctions métropolitaines de l'aire urbaine y sont concentrés (70 000 emplois). Les actifs résidant à l'extérieur de Lyon-Centre détiennent deux tiers des 8,6 milliards d'euros de salaires versés localement ; 2,3 milliards d'euros sont détenus par des actifs résidant ailleurs dans la Métropole, et 2,9 milliards par des actifs habitant hors de celle-ci.

Dans les CTM de l'est, la richesse dégagée est élevée mais le niveau de vie est faible

Au-delà du cœur métropolitain, deux zones sont particulièrement émettrices de richesses. Il s'agit d'un territoire composé de trois CTM à l'est de la Métropole (Porte des Alpes, Portes du Sud et Rhône-Amont) d'une part, de la CTM Ouest Nord (correspondant à la région des Monts d'Or) d'autre part. Ces deux zones n'abritent globalement que 17 % de la population mais produisent 26 % de la richesse dégagée de l'aire urbaine. Les CTM de l'est de la Métropole et Ouest Nord se distinguent par des excédents d'emplois se traduisant par un déséquilibre de masses salariales. Les salaires versés par les établissements locaux sont nettement supérieurs aux salaires détenus par les résidents. Il s'agit d'espaces irrigués par d'intenses flux de navetteurs. Plus des trois quarts des salaires versés localement sont détenus par des actifs n'y résidant pas. À l'est, l'économie locale est portée notamment par le domaine hospitalier (à Bron), les transports et les zones commerciales. Le commerce est très présent également à Ouest Nord, où sont par ailleurs implantées de nombreuses sociétés d'ingénierie.

Si les CTM de l'est et la conférence Ouest Nord sont créatrices de richesses, les conditions de vie de leurs résidents s'opposent. Dans les CTM de l'est, marquées par un taux de pauvreté de près de 20 % (contre 6 % à Ouest et Nord), les indemnités chômage et prestations sociales représentent 12 % du revenu (sept points de plus qu'à Ouest Nord). À l'inverse, le niveau de vie médian est supérieur de 10 000 euros au sein de Ouest Nord par rapport à l'est. Dans cette zone particulièrement favorisée, les revenus du patrimoine atteignent le quart du revenu disponible, soit deux fois plus que la moyenne de l'aire urbaine.

Le nord et le sud-ouest du Grand Lyon sont à dominante résidentielle

Les autres CTM sont à vocation plus résidentielle. Elles pèsent peu en richesse dégagée (11 %) et concentrent 14 % des habitants de l'aire urbaine. Elles se caractérisent par un niveau de vie plutôt élevé, notamment pour le Val d'Yzeron et le Val de Saône (figure 4). Les

salaires y pèsent davantage qu'ailleurs dans le revenu des résidents. Les résidents étant principalement des actifs aisés, les systèmes de redistribution et de retraites participent peu au fonctionnement de ces territoires. Dans ces CTM, à l'exception du Val d'Yzeron qui possède une spécificité dans l'industrie chimique et pharmaceutique, l'économie locale est à dominante présentielle. Les actifs occupés

résidant dans ces zones y sont plus nombreux que les emplois proposés. Cela génère d'importants flux de navetteurs travaillant le plus souvent à Lyon ou Villeurbanne. Le phénomène est particulièrement marqué dans le Val de Saône, où la masse salariale détenue par les résidents est supérieure de plus de 80 % à la masse salariale versée par les établissements locaux. Ailleurs, cet écart oscille entre 20 et 40 %.

4 La Métropole concentre les trois quarts de la richesse dégagée de l'aire urbaine

Indicateurs de richesse dans les territoires de l'aire urbaine

Territoires	Part de la zone dans la richesse dégagée de l'aire urbaine (en %)	Part de la zone dans la population de l'aire urbaine (en %)	Part de la sphère productive dans la richesse dégagée (en %)	Part des établissements publics dans la richesse dégagée (en %)	Niveau de vie médian (en euros)	Part des salaires et traitements dans le revenu disponible des ménages (en %)
Grand Lyon - Centre	37	29	51	17	20 857	71
GL - Lômes et coteaux du Rhône	4	6	50	18	20 895	66
GL - Ouest Nord	5	2	68	4	28 894	64
GL - Plateau Nord	2	3	42	8	20 784	64
GL - Porte des Alpes	11	5	65	8	19 778	67
GL - Portes du Sud	6	5	71	8	16 619	64
GL - Rhône Amont	4	5	62	7	17 843	66
GL - Val d'Yzeron	3	3	74	5	25 362	69
GL - Val de Saône	2	2	55	7	24 403	71
Ensemble Métropole	73	60	57	13	20 610	69
Nord Isère	8	13	57	9	20 484	70
Ouest et Monts du Lyonnais	4	7	57	6	22 925	70
Ain	6	10	66	7	21 705	70
Beaujolais	5	7	51	10	20 662	66
Est lyonnais	3	2	61	5	24 838	74
Pays de l'Ozon	1	1	69	4	24 411	71
Aire urbaine hors Métropole	27	40	59	8	21 510	69
Aire urbaine	100	100	58	11	21 029	69

Sources : Insee Filosofi 2012, Fichier Économique Enrichi (FEE) 2012, Recensement de la population 2013

Définitions

Le **niveau de vie** est le revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le nombre d'UC est calculé selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de 14 ans ou plus pour 0,5, et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

Le **niveau de vie médian** partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui dispose d'un revenu par UC inférieur à cette valeur, et l'autre moitié présente un revenu par UC supérieur.

La **richesse dégagée** par les établissements est issue de la valeur ajoutée des entreprises et elle permet d'évaluer, de façon relative, l'importance de l'activité économique d'un secteur ou d'une zone. Lorsque l'entreprise est **non-marchande**, la richesse dégagée est assimilée aux rémunérations versées. Lorsque l'entreprise est **mono-établissement**, la richesse dégagée est égale à la valeur ajoutée de l'entreprise. Pour les entreprises **multi-établissements**, la richesse dégagée correspond à la ventilation de la valeur ajoutée de l'entreprise entre ses établissements au prorata des masses salariales.

La **partition de l'économie en deux sphères**, présentielle et productive, permet de mieux comprendre les logiques de localisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les activités productives sont des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

La **masse salariale** est le cumul des rémunérations nettes des salariés. Les rémunérations correspondent aux salaires et primes des salariés au cours de l'année d'exercice. La **masse salariale versée** par les établissements locaux correspond à la masse salariale au lieu de travail. La **masse salariale détenue** par les résidents correspond à la masse salariale au lieu de résidence.

Insee Auvergne-Rhône-Alpes

165, rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03

Directeur de la publication :

Pascal Oger

Rédactrice en chef :

Sandra Bouvet

Mise en page :

Agence Elixir, Besançon

Crédits photos : Fotolia

ISSN : 2495-9588 (imprimé)

ISSN : 2493-0911 (en ligne)

© Insee 2017

Pour en savoir plus

- « À l'ouest de la Loire-Atlantique : richesse productive et économie présentielle », *Insee Analyses Pays de la Loire*, n° 37, octobre 2016
- « Territoires girondins : de multiples sources de richesse », *Insee Dossier Nouvelle-Aquitaine*, n° 2, juillet 2016
- « De quoi vivent les territoires ? Des fonctionnements similaires de part et d'autre de l'ancienne frontière régionale », *Insee Analyses Hauts-de-France*, n° 15, mai 2016

